Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Appel à témoignages et procés en cours

Par Visiteur

Depuis plus de 2 ans je suis en procès avec mon courtier et mon assurance pour un sinistre qu'ils refusent de me payer s'appuyant sur une expertise aberrante.
Je suis en passe de présumer que mes problemes avec le courtier et l'assurance ne sont pas uniques.
Ma question est de savoir si la loi m'autorise à publier sur différents sites internet un appel aux témoignages d'assurés ayant eu aussi des déboires avec ces entreprises en les citant nommément. Ceci évidement sans émettre d'avis qualitatif quant à leurs pratiques mais en mentionnant que je suis en procès avec ces entreprise suite à leur refus de prendre en charge mon sinistre ?

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

La frontière se situe entre la liberté d'expression et le dénigrement.
En effet, vous ne pouvez être poursuivi pour diffamation en cas d'exception de vérité. Autrement dit si ce que vous avancez est vrai on ne peut vous condamner.
De ce fait limiter vous à des faits objectifs, comme vous le soulignez sans aucune critique qualitative ni insultes ou injures.
Il existe un site pour cela: http://www.action-collective.com/

Cordialement